

**DÉCISION N° 3/2010 DU COMITÉ DES AMBASSADEURS ACP-UE****du 19 mai 2010****portant nomination du directeur du Centre pour le développement de l'entreprise (CDE)**

(2010/325/UE)

LE COMITÉ DES AMBASSADEURS ACP-UE,

vu l'accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000 <sup>(1)</sup>, révisé par l'accord modifiant ledit accord de partenariat signé à Luxembourg le 25 juin 2005 <sup>(2)</sup>, et notamment l'article 2, paragraphe 7, de son annexe III,

Considérant ce qui suit:

- (1) le mandat du précédent directeur est arrivé à échéance le 28 février 2010,
- (2) un comité paritaire de sélection, mis en place par les deux parties, a proposé, à l'issue de ses travaux, la nomination de M. Jean-Erick ROMAGNE (France), au poste de directeur du Centre pour le développement de l'entreprise,

DÉCIDE:

*Article unique*

Sans préjudice des décisions ultérieures que le Comité pourrait être appelé à prendre dans le cadre de ses prérogatives, M. Jean-Erick ROMAGNE est nommé directeur du Centre pour le développement de l'entreprise, avec effet au 6 septembre 2010 et jusqu'au 28 février 2015.

Fait à Bruxelles, le 19 mai 2010.

*Par le Comité des ambassadeurs ACP-UE**Le président*  
René MAKONGO

---

<sup>(1)</sup> JO L 317 du 15.12.2000, p. 3.

<sup>(2)</sup> JO L 209 du 11.8.2005, p. 27.